

### SÉANCE du 8 février 2016

L'an deux mil seize, le huit février à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-huit janvier deux mil seize, se sont réunis à la salle des fêtes de Blancafort, sous la présidence de Monsieur Denis MARDESSON.

### Délibération n° 2016-02-01

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

**Conseillers titulaires :** Mmes Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT Laurence RENIER, Annette BUREAU, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Fabienne CHOLLET, Sylvie GIBOINT et MM, Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD Charles GAMBS, Xavier TABOURNEL, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Gérard CHALINE, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Béraud DE VOGÛE Lucien RAFFESTIN.

**Conseillers suppléants :** 2 Monsieur Florent DE SANDE et Jacques VISCAPI

**Conseillers titulaires absents :** Mesdames Martine MALLET, Claudine RUZE, et Messieurs Jean-Pierre ENGUERRAND, Hugues DUBOIN, David DALLOIS, Bernardino ADDIEGO, et Hervé DE POMYERS.

**Pouvoirs :** 2 : Madame Martine MALLET donne pouvoir à Madame Laurence RENIER, Madame Claudine RUZE donne pouvoir à Monsieur Xavier TABOURNEL.

### Objet : ADMINISTRATION GENERALE : Adoption du schéma de mutualisation

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Président expose les faits.

Conformément à l'article 67 de la loi du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales, la Communauté de Communes a engagé une réflexion visant à élaborer un schéma de mutualisation des services. Diverses réunions et ateliers ont permis de finaliser ce schéma qui a été transmis le 10 novembre 2015 à l'ensemble des communes membres pour avis de leur Conseil Municipal avant l'adoption du texte par le Conseil Communautaire lors de la séance du 14 décembre 2015.

Dans la mesure où certaines communes ne s'étaient pas encore prononcées sur le projet de schéma de mutualisation à cette date, le conseil a décidé de reporter son adoption ultérieurement.

Les 13 communes ayant désormais donné leur avis conformément à l'article 74 de la loi NOTRe N°2015-991 du 7 Août 2015, le président propose de prendre une délibération visant à adopter ce projet de schéma, étant précisé que ce document n'est pas prescriptif et qu'il est amené à évoluer à tout moment en fonction des souhaits des élus et des contraintes administratives et réglementaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 22, CONTRE : 10, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** D'ADOPTER le schéma de mutualisation des services

**Article 2 :** D'AUTORISER le Président est autorisé à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le : 09.02.2016  
Et  
Publication ou Notification du : 09.02.2016

Pour extrait conforme  
Le Président  
  
Denis MARDESSON